

**CHAMPIONNAT DES
PYRENEES
CAISSE D'EPARGNE**

**INTERCLUBS
SENIORS
PYRENEES**

**REGLEMENT
2022**



**CAISSE
D'EPARGNE**
de Midi-Pyrénées

CHAMPIONNAT DES PYRENEES



**LIGUE
OCCITANIE**
Pyrénées - Méditerranée

SOMMAIRE

CALENDRIERS

Administratif
Sportif

p 3 à 4

RAPPELS REGLEMENTAIRES

Classement mensuel

p 5

ORGANISATION DU CHAMPIONNAT p 6 à 8

A - Divisions

B - Qualifications

DÉROULEMENT DES RENCONTRES

p 9 à 22

A - Obligations du club visité

B - Formalités administratives

C - Rôle et obligations du capitaine

D - Rencontres

E - Communication des Résultats

CONTACTS

p 23

**INTERCLUBS
SENIORS
PYRENEES**

CALENDRIER ADMINISTRATIF

Le contexte actuel nous amène à être toutes et tous vigilant(e)s quant au protocole sanitaire à mettre en place. Aussi nous vous invitons à consulter régulièrement le site :

<https://www.fft.fr/information-coronavirus>

Nous vous communiquerons le protocole sanitaire en cours avant le début du championnat

CALENDRIER ADMINISTRATIF	DATES
1 – Confirmation engagement des équipes	Du 18/11 au 20/12/2021
2 – Date limite qualification	13/02/2022
4 – Diffusion des poules	Mi-février 2022
5 – Date de prélèvements	28/02/2022

La confirmation de l'engagement entraîne automatiquement un prélèvement de **40 Euros**, le prélèvement de cette somme aura lieu le **28 février 2022**.

En cas de forfait d'un club avant le début du championnat, la Commission peut modifier la position des équipes dans la poule dans laquelle ce club figurait.

CALENDRIER SPORTIF

LIGUE OCCITANIE - PYRENEES : CALENDRIER DES EPREUVES PAR EQUIPES SENIORS 2022

DATES	CHT DE FRANCE PAR EQUIPES			CHAMPIONNAT REGIONAL ET CHAMPIONNAT DES PYRENEES CAISSE D'EPARGNE											
	NATIONALES MESSIEURS ET DAMES	DIVISION QUALIFICATIVE		DIVISIONS REGIONALES		CH PYRENEES CE - MESSIEURS					DIVISIONS REGIONALES		CH PYRENEES CE - DAMES		
		Messieurs	Dames	OCC1A	OCC1B	R2	R3	R4	R5	R6	OCC1A	OCC1B	R2	R3	R4
dimanche 6 mars				1ère j	1ère j										
dimanche 13 mars				2ème j	2ème j	1ère j	1ère j	1ère j	1ère j		1ère j	1ère j			1ère j
dimanche 20 mars				3ème j	3ème j					1ère j	2ème j	2ème j	1ère j	1ère j	2ème j
dimanche 27 mars				4ème j	4ème j	2ème j	2ème j	2ème j	2ème j	2ème j	3ème j	3ème j			
dimanche 3 avril				5ème j	5ème j						4ème j	4ème j	2ème j	2ème j	3ème j
dimanche 10 avril				6ème j	6ème j	3ème j	3ème j	3ème j	3ème j	3ème j	5ème j	5ème j			
dimanche 17 avril						4ème j	4ème j	4ème j	4ème j				3ème j	3ème j	4ème j
lundi 18 avril - Pâques															
dimanche 24 avril				7ème j	7ème j	5ème j	5ème j	5ème j	5ème j	4ème j					
dimanche 1er mai	1ère J	1ère j	1ère j			6ème j	6ème j	6ème j	6ème j				4ème j	4ème j	5ème j
dimanche 8 mai	2ème J	2ème j	2ème j	TF 1/4	TF 1/8					5ème j	TF 1/2	TF 1/4			
dimanche 15 mai	3ème J	3ème j	3ème j	TF 1/2	TF 1/4	7ème j	7ème j	7ème j	7ème j		TF F	TF 1/2	5ème j	5ème j	TF 1/16
dimanche 22 mai	4ème J	4ème j	4ème j	TF F	TF 1/2							TF F			
jeudi 26 mai - Ascension															
dimanche 29 mai	5ème J	5ème j	5ème j		TF F	TF 1/8	TF 1/8	TF 1/8	TF 1/8	TF 1/16				TF 1/8	TF 1/8
dimanche 5 juin															
lundi 6 juin - Pentecôte															
samedi 11 juin		1/2 finales	3 ^{ème} place												
dimanche 12 juin		Finale	Finale			TF 1/4	TF 1/4	TF 1/4	TF 1/4	TF 1/8			TF 1/4	TF 1/4	TF 1/4
dimanche 19 juin						TF 1/2	TF 1/2	TF 1/2	TF 1/2	TF 1/4			TF 1/2	TF 1/2	TF 1/2
dimanche 26 juin						TF F	TF F	TF F	TF F	TF 1/2			TF F	TF F	TF F
dimanche 3 juillet										TF F					

CLASSEMENT MENSUEL

Classement mensuel à prendre en compte lors des rencontres :

- 1^{ère} rencontre débutant le 13 mars, les joueurs devront prendre en compte le classement du **7 mars 2022** valable pour toutes les rencontres du **mois de mars** et celles de début avril 2022.

Autres classements mensuels :

- rencontres du mois d'avril : classement du lundi 4 avril 2022
- rencontres du mois de mai : classement du lundi 2 mai 2022
- rencontres du mois de juin : classement du lundi 6 juin 2022

Il est de la responsabilité du club de composer une équipe conforme en fonction du nouveau classement des joueurs qui sont montés au classement mensuel.

I - ORGANISATION GENERALE DU CHAMPIONNAT

Chaque club peut engager 1, 2, 3, 4... équipes s'il le désire à la condition expresse que **ses installations permettent d'assurer la réception de 2, 3, 4 équipes le même jour et en même temps.**

Ce championnat de zone PYRÉNÉES est ouvert à tous les clubs affiliés de la Ligue - Zone Pyrénées.

Pour toutes les divisions, elle comporte :

- **une phase par poules** déterminant les montées-descentes
*Les premiers de poules montent en division supérieure
les deux derniers descendent en division inférieure*
- **un tableau final** déterminant l'équipe championne de la zone Pyrénées dans chaque division

Cette épreuve doit se dérouler sauf cas de force majeure **sur des installations extérieures.**

Messieurs : les équipes engagées sont réparties en 5 divisions : Régionale 2, Régionale 3, Régionale 4, Régionale 5, Régionale 6

Dames : les équipes engagées sont réparties en 3 divisions : Régionale 2, Régionale 3, Régionale 4

Montées et Descentes

Ce championnat de zone PYRÉNÉES est qualificatif pour les INTERCLUBS SENIORS OCCITANIE *

* Dans ces divisions, une seule équipe par club est autorisée

I - ORGANISATION GENERALE DU CHAMPIONNAT

A - LES DIVISIONS

<u>ORGANISATION</u>	
Date de qualification	 1 mois avant le début soit le 13 février 2022
Liste des joueurs	Pas de liste à fournir (saisir uniquement le correspondant et le capitaine)
Joueurs brûlés	NON
Respect de la hiérarchisation des classements des joueurs entre 2 équipes du même club	NON
Changement d'équipe pour un joueur	LIBRE Mais un joueur qui joue 2 rencontres ou plus en équipe 1 et /ou 2 ne peut ensuite jouer dans une équipe inférieure



B - QUALIFICATIONS

Dispositions générales (art. 88, 89, 90 des règlements sportifs FFT)

Délais : Quel que soit le statut sportif du joueur (EQ ou NvEQ), il pourra participer à ce championnat par équipes pour le compte de son club à la condition que sa licence soit enregistrée et **validée par le club**



un mois avant le début du Championnat soit le 13 février 2022 au plus tard



Nouvellement qualifiés NvEQ : le club désirant faire jouer dans ses équipes des joueurs ayant obtenu leur qualification au cours de l'année doit limiter leur nombre à **2 nouvellement qualifiés par équipe et par rencontre**

Etrangers Non UE : **un seul joueur étranger** hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe et par rencontre (voir articles 99 et 100 des Règlements Sportifs FFT)

La première année, un joueur étranger est considéré comme un joueur nouvellement qualifié.

Joueur ayant un classement « ND » « Non Déterminé » : **tout joueur ayant le statut « ND » ne pourra pas jouer. Il est impératif de demander un reclassement de ces joueurs en respectant les délais de qualification.**

Un joueur non qualifié pour un club pour le championnat ne peut en aucun cas participer à cette épreuve sous peine de disqualification de son équipe pour chaque rencontre qu'il aura disputée.

A - OBLIGATIONS DU CLUB VISITE

✓ Balles

Il doit fournir **au moins trois balles neuves** par partie de simple et de double.

✓ Terrains

Les parties se jouent obligatoirement sur terrains extérieurs



Report : Aucun report ne sera accepté après le dernier jour de la phase de poules du Championnat (sauf sur décision de la Commission)

Si par suite d'intempéries, le club n'a pu mettre à la disposition du juge-arbitre un court couvert de repli, il doit signaler le report via **TEN'UP** et contacter la Commission Seniors Pyrénées qui fixera la date et le lieu de la rencontre (cette date pourra être un samedi après-midi à 14 heures)

✓ Communication des résultats

Il est responsable de la saisie de la feuille de résultats dans un délai de 48 heures par **TEN'UP**

B - FORMALITES ADMINISTRATIVES

▪ **Pièces à fournir**

Avant le commencement de la rencontre, le Capitaine doit présenter au juge-arbitre tous les joueurs de son équipe et lui remettre en main propre (article 104 des Règlements Sportifs FFT) :

a - la liste par ordre de classement (du plus fort au plus faible) des joueurs de simple et la liste de ceux susceptibles de disputer les doubles dont les paires peuvent être formées à l'issue des simples

B - l'attestation de licence de l'année sportive en cours, contenant la mention « En compétition », de chacun des joueurs

c - Une pièce d'identité avec photographie de chacun des joueurs.

d - Toute pièce justifiant de leur qualification si la mention n'en est pas portée sur la licence.

Rappel: la présentation de l'attestation de licence de l'année sportive en cours, et de la pièce d'identité est obligatoire lors de chaque rencontre. Par conséquent, un joueur ne disposant pas d'un seul de ces 2 documents ne pourra prendre part à la rencontre. **(version dématérialisée autorisée)**

Si, de ce fait l'équipe se retrouve incomplète, **elle sera alors disqualifiée** pour cette rencontre.

C - ROLE ET OBLIGATIONS DU CAPITAINE

Chaque capitaine devant présenter chacun des membres de son équipe au juge-arbitre, il en résulte que **la présence de tous les membres de l'équipe est obligatoire avant le début de la rencontre.**

Il est de la responsabilité du club de composer une équipe conforme en fonction du nouveau classement des joueurs qui sont montés au classement mensuel.

Seuls le capitaine et son adjoint, peuvent donner des conseils aux joueurs de leur équipe, pendant les périodes de repos, aux changements de côté, à condition d'être présents sur le court.

Le capitaine doit :

- Exiger que les joueurs de son équipe aient une tenue et un comportement corrects tant sur le court que dans l'enceinte du club
- veiller à l'établissement de la feuille de match avant le début de la rencontre
- ***signer la feuille de résultats ainsi que les réserves qu'il peut formuler (art. 110 des règlements sportifs FFT)***

En cas de réserves sur la qualification d'un joueur avant le début d'une rencontre, le juge-arbitre doit en faire mention sur la feuille de résultats, et la Commission Seniors Pyrénées la traitera dès réception.

D - RENCONTRES

✓ DATES ET HORAIRES

Les rencontres débutent à **9 heures au jour fixé** et se disputent sans interruption en une seule journée.

Si la date de la rencontre est une journée d'élection, le début de cette rencontre pourra être retardé d'une heure pour permettre aux joueurs ou joueuses d'effectuer leur devoir électoral. Toutefois le club se déplaçant devra en prévenir le club visité au moins 24 heures avant.

Dans le cas où un club doit recevoir plusieurs équipes le même jour, **des rencontres peuvent être avancées**, avec l'accord des deux capitaines et du juge-arbitre; le club recevant doit signaler 24 heures avant aux responsables des divisions concernées ces changements de date (art. 105-2 et 107-1 des règlements sportifs FFT) et saisir la date proposée.

Toutefois en cas de litige, seule fait foi la date prévue au calendrier.

L'équipe visiteuse devra toujours se déplacer, même en cas de pluie.

II – DEROULEMENT DES RENCONTRES

✓ FORMAT DES MATCHS

Les parties de simple : **FORMAT 1** : 3 sets à 6 jeux

Les parties de double : **FORMAT 4** : 2 sets à 6 jeux, point décisif, 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points

✓ ORDRE DES PARTIES

Les joueurs de simple et les paires de doubles sont désignés pour chaque rencontre dans l'ordre du classement officiel de la Fédération

4 simples et 1 double : simples n° 4 et n°2 puis le n° 3 et n°1 puis le double

✓ PARTIES DE DOUBLE

Les parties de double se jouent à la suite des parties de simple, après une interruption ne pouvant excéder trente minutes (art. 14 des règlements sportifs FFT)

Attention : un joueur ayant abandonné, déclaré forfait ou été disqualifié en simple ne peut participer au double.

Le classement total d'une paire de double s'obtient en ajoutant les classements de double des 2 joueurs qui la composent; la paire qui obtient le total le moins élevé est classée en tête. Dans une équipe, **les joueurs de double peuvent être différents des joueurs de simple**, et le classement d'un joueur de double n'ayant pas joué en simple peut être supérieur à celui d'un joueur ayant participé aux simples (art. 107-3 des règlements sportifs FFT)

✓ EQUIPES

Lorsque deux équipes d'un même club jouent le même week-end dans un championnat senior, un même joueur ne peut jouer dans les deux équipes ; il en va de même lorsque ces deux équipes auraient dû jouer le même week-end, et qu'une rencontre a été avancée ou reportée.

Tout joueur ayant participé à deux rencontres ou plus en **équipe 1**, ne peut ensuite jouer en équipe 2 ou 3.

Tout joueur ayant participé à deux rencontres ou plus en **équipe(s) 1 et/ou 2**, ne peut ensuite jouer en équipe 3.

Equipe incomplète

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre **perd cette rencontre par disqualification** ; les dispositions du code fédéral de conduite relatives aux retards de cinq et dix minutes ne s'appliquent qu'aux joueurs d'une équipe complète. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties (article 108 des règlements sportifs FFT)

II – DEROULEMENT DES RENCONTRES

✓ INTERRUPTION OU REPORT

La rencontre ne peut être remise ou interrompue **qu'en cas d'impossibilité matérielle absolue d'utilisation des courts** (pluie, obscurité, terrain impraticable) et sur décision du juge-arbitre.

En cas d'interruption, le juge-arbitre doit prendre toutes mesures pour que la rencontre ne soit pas reportée et puisse se disputer dans la journée. Il doit obtenir des capitaines que les équipes restent à sa disposition jusqu'à sa décision définitive.

Lorsque le juge-arbitre, après avoir appliqué les dispositions de l'alinéa précédent, se rend compte qu'il n'est plus possible de poursuivre le déroulement de la rencontre dans la journée, il prend la décision de prononcer l'arrêt définitif des parties et le consigne sur la feuille de résultats.

En cas d'arrêt définitif :

- si la victoire n'est pas acquise à l'une des équipes en présence, la Commission Senior Pyrénées, après réception de la feuille de résultats adressée par le club organisateur au plus tard le lendemain de la rencontre, décide le report intégral de la rencontre à une date ultérieure. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte du résultat des parties jouées au moment de l'arrêt de la rencontre, et celle-ci, ainsi reportée, doit être rejouée en totalité, les clubs étant libres de modifier la composition de leur équipe. Les parties jouées doivent toutefois faire l'objet d'une saisie de la feuille de résultats pour la prise en compte par le service classement.

- si la victoire est acquise à l'une des équipes, la rencontre n'est pas remise ; **les points correspondant aux parties n'ayant pu se jouer ne sont pas attribués (art. 108-2 des règlements sportifs FFT)**

En cas d'intempéries ou d'impraticabilité des terrains : toute demande de report doit être signalée sur **TEN'UP et par un écrit au responsable de la division**

Le report ne peut être fixé qu'avant la dernière date de la phase de poule Messieurs ou Dames

✓ FORFAIT ET DISQUALIFICATION

Dans le cas du **forfait général** d'une équipe après la diffusion des poules et avant le début des rencontres (avec un délai suffisant pour informer les équipes de la poule), la Commission Seniors Pyrénées s'autorise à modifier le calendrier de la poule concernée si nécessaire.

* **Rappel article 111 (Règlements Sportifs Titre III)**

Tout club déclarant forfait doit prévenir le club adverse au moins quatre jours avant la date fixée pour la rencontre.

Le club vainqueur par forfait doit le saisir sur le logiciel de gestion sportive.

* **Incidence du forfait ou d'une disqualification en phase de poules**

Une équipe qui déclare **deux fois forfait** est automatiquement considérée comme **forfait général**

De même, l'équipe étant **deux fois disqualifiée**, ou **disqualifiée une fois et forfait une fois**, est automatiquement déclarée **forfait général** pour l'ensemble du championnat. (Cette mesure entraîne l'annulation des points obtenus par les autres équipes vis-à-vis de cette équipe défaillante).

Elle sera dernière de poule et **sera rétrogradée de deux divisions l'année suivante.**

II – DEROULEMENT DES RENCONTRES

✓ JUGE-ARBITRAGE

Les rencontres doivent être obligatoirement dirigées par un Juge-arbitre officiel :

- soit un des Juges-arbitres officiels du Club qui reçoit.
- soit, à défaut un Juge-arbitre accompagnateur de l'équipe visiteuse.

Le juge-arbitre peut participer comme joueur d'une des équipes en présence. Il ne peut en être le Capitaine. Pendant la durée de sa partie, le juge-arbitre joueur doit déléguer obligatoirement ses pouvoirs à un juge-arbitre adjoint, sous peine d'entraîner, si des incidents survenaient du fait de ce manque, la perte de la rencontre pour le club dont il fait partie.

Dans le cas où le club visité possède des courts découverts et des courts couverts, le Juge-arbitre de la rencontre est seul habilité à répartir les parties sur les terrains mis à sa disposition. **Il doit, sauf en cas de force majeure, faire jouer en priorité sur les courts extérieurs.**

Aucune réclamation concernant les terrains ne sera recevable.

En cas de pluie (terrains impraticables) ou d'obscurité, **seul le Juge-arbitre** a pouvoir d'interrompre ou de remettre une rencontre.

En ce qui concerne les réserves ou réclamations, se conformer à **l'article 120-3 des règlements administratifs. Les réclamations ou réserves pour être recevables doivent être portées par écrit sur la feuille de résultats qui doit être envoyée à la Commission Seniors Pyrénées sous 24 heures.** Elles doivent être indiquées sur le logiciel gestion sportive.

Aucune réclamation n'est recevable au-delà d'un délai de 10 jours suivant la date de la rencontre.

II – DEROULEMENT DES RENCONTRES

✓ CLASSEMENT

Points attribués : cf : tableau « caractéristiques des rencontres »

ATTENTION : en cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le classement est établi en tenant compte à l'occasion de **toutes les rencontres de la poule** : de la différence des nombres de parties gagnées et perdues par chacune d'elles, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune d'elles, puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune d'elles.

En cas de forfait ou de disqualification article 114-3 des RS FFT, un score forfaitaire est appliqué correspondant à la somme des matchs prévus pour la rencontre, perdus chacun sur le score de 6/0 6/0

CARACTERISTIQUES DES RENCONTRES

Messieurs et Dames	Parties par rencontre		Minimum terrain par rencontre	Points par rencontre					Points par partie gagnée	
	Simple	Double		V	N	D	DIS	F	simple	double
R2 à R4 D R2 à R6 M	4	1	1	3	2	1	-1	-2	1	2

V=victoire, N=nul, D=défaite, DIS=disqualification, F=forfait

II – DEROULEMENT DES RENCONTRES

✓ TABLEAU FINAL – Composition du tableau

Les têtes de série sont déterminées en fonction du poids de ces équipes (des joueurs des équipes susceptibles d'être alignés simultanément) ; elles reçoivent au premier tour.

Ensuite pour chaque tour, le système suivant est appliqué pour déterminer l'équipe qui reçoit en fonction de la situation du tour précédent :

- si une seule des équipes s'est déplacée, elle recevra.
- si une seule des équipes a reçu, elle se déplacera.
- si les deux équipes se sont déplacées ou ont reçu, il y aura tirage au sort.

Dans toutes les divisions, le score d'une rencontre du tableau final peut être nul; en cas d'égalité de points entre deux équipes lors d'une rencontre disputée par élimination directe, une partie de double est disputée pour les départager. Celle-ci se déroule en un super jeu décisif à 10 points et se joue 15 minutes après la fin du double. Chaque équipe de double est composée parmi la liste des joueurs figurant sur la fiche de composition d'équipe remise au juge-arbitre le jour de la rencontre. (art 118-5 des règlements sportifs FFT).



✓ TABLEAU FINAL

Seules les équipes premières de poule participent à un tableau final déterminant le champion de la division.

Les joueurs devront avoir joué en poule ou en cas de remplacement exceptionnel le joueur devra avoir un classement inférieur ou égal au classement du joueur n°3 de l'équipe prévue pour la rencontre.

FINALE DU TABLEAU

Un tirage au sort de la réception sera communiqué dès le début du tableau (haut ou bas du tableau).

Le club tiré au sort organisera la réception et la remise des prix

Un juge arbitre neutre sera désigné par la Commission d'Arbitrage pour la finale.

✓ SANCTIONS

- Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour la rencontre perd cette rencontre par disqualification
- Une équipe visiteuse qui n'aura pas effectué le déplacement prévu sera considérée comme battue par forfait.
- **Tout report non validé** par le responsable de la division sera sanctionné par la disqualification des deux équipes
- En cas de participation d'un joueur non qualifié : disqualification de son équipe
- En cas de participation d'un joueur à deux rencontres disputées le même week-end dans deux équipes différentes : les parties gagnées par ce joueur ne seront pas prises en compte dans son palmarès et l'équipe de numéro le plus élevé sera déclarée incomplète et donc disqualifiée. *(par exemple : si le joueur joue en équipe 2 et en équipe 3, l'équipe 3 sera disqualifiée)*
- En cas de non saisie sous 48 heures de la feuille de résultats sur la Gestion Sportive :
 - 1^{ère} infraction : avertissement
 - 2^{ème} infraction : 1 point de pénalité au classement de la poule



E - COMMUNICATION DES RESULTATS

LE CLUB VISITE doit saisir impérativement la feuille de match sur **TEN'UP**
Elle doit être faite dès que possible et au plus tard dans les 48h après la date de la rencontre.

Suivez la compétition !



LE CLUB VISITEUR doit vérifier que la saisie a été bien effectuée (en cas d'erreur contacter la Commission Seniors Pyrénées)

En cas de réclamation ou de rencontre n'ayant pu aller à son terme, vous devez cocher la case «Réclamation/Litige/Rencontre interrompue» et en avvertir la **Commission Seniors PYRENEES** dès le lundi matin à sportif.pyrenees@fft.fr - tél: 05 62 72 32 07 ou en envoyant une copie de la feuille de match et la feuille d'observation.

La réclamation/litige sera transmise à la commission des conflits sportifs ou à la commission des litiges.

Liens importants à suivre en ligne



STATUTS ET
REGLEMENTS
FFT 2022



zone Pyrénées

III – CONTACTS et RESPONSABLES

Anne Marie MAURETTE - Présidente Commission Seniors Occitanie ammaurette@fft.fr

Responsable Commission Seniors Pyrénées

Christophe CARACATSANIS - christophe.caracatsanis@fft.fr

Responsables Interclubs :

Michel VERDIER – michel.verdier@fft.fr

DIVISION	RESPONSABLES MESSIEURS	RESPONSABLES DAMES
R2	Fabienne GASTON fabienne.gaston@fft.fr 06 32 88 08 67	Hélène PAOLPI paolpi.helene@orange.fr 06 64 43 51 52
R3	Daniel GUERIMAND daniel.guerimand@live.fr 06 71 72 01 70	Fabienne GASTON fabienne.gaston@fft.fr 06 32 88 08 67
R4	David TOURNIE tourniedavid@gmail.com 06 85 49 75 92	Daniel GUERIMAND daniel.guerimand@live.fr 06 71 72 01 70
R5	Hélène PAOLPI paolpi.helene@orange.fr 06 64 43 51 52	
R6	Pierre LAPORTE - pmlaporte@free.fr 06 17 57 01 47	

Secrétariat : Cathy RIEUVERNET - sportif.pyrenees@fft.fr – 05 62 72 32 07

